

## **LA PROVINCE APPROUVE L'UTILISATION DE PANNEAUX D'ARRÊT BILINGUES FACULTATIFS**

**Selon le ministre des Transports et des Services gouvernementaux, M. Steve Ashton, cette décision souligne l'importance de ce symbole pour la communauté francophone.**

Le ministre a annoncé aujourd'hui que le Conseil routier a approuvé l'utilisation facultative de panneaux portant l'inscription « arrêt stop » dans toute la province.

« Le gouvernement comprend que ces panneaux sont devenus un symbole important de la communauté francophone du Manitoba », a expliqué M. Ashton. « Le Conseil routier a examiné l'emploi de ces panneaux et il a déterminé que leur utilisation dans le monde n'a pas nuit à la sécurité. Pour cette raison, nous n'avons pas d'objections à permettre aux autorités locales d'employer ces panneaux. »

M. Ashton a ajouté que des panneaux semblables, sur lesquels figurent des langues locales, sont utilisés dans d'autres pays et que cela ne pose pas de problèmes de sécurité.

Cette modification réglementaire permettra aux autorités chargées de la circulation dans la province de se servir, au choix, du panneau « stop » ou du panneau « arrêt stop ». L'adoption de normes nationales en 1960 avait permis l'utilisation de « arrêt stop » sur un panneau bilingue. Toutefois, des modifications apportées au cours des années 80 par le gouvernement précédent avaient retenu le mot « stop » comme version bilingue acceptée. M. Ashton a ensuite remis l'affaire au Conseil pour qu'une étude soit menée en réponse aux récentes préoccupations de la communauté, puisqu'on remplaçait les panneaux « arrêt stop » à Saint-Boniface dans le cadre de l'entretien continu.

« Les modifications annoncées aujourd'hui aideront à renforcer le patrimoine culturel de la province tout en continuant d'assurer la sécurité sur nos routes », a déclaré le ministre responsable des services en langue française, M. Greg Selinger. « Nous sommes heureux de pouvoir répondre aux préoccupations des habitants francophones du Manitoba et de reconnaître l'importance de leur communauté, de leur histoire, de leurs valeurs et de leur vitalité. »

« La présence d'une communauté francophone dynamique au Manitoba est un de nos plus grands atouts et cette décision nous permet de souligner ce fait », a conclu M. Ashton.

**Communiqué  
Gouvernement du Manitoba  
Le 26 février 2002**